



COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2019

Présents : J-P.BAS, D.DEFAUT, A.DEJEUX, S.FUMEY, C.GAVIGNET, J-M.LIEGEON, E.MICHAUD, T.PIERRE, P.TACHE, S VUGRIC.

Excusés :

Secrétaire de séance : J-P. BAS.

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion du 20 février 2019.

-1 – Comptes Administratifs et 2 - Comptes de Gestion, communal et annexe 2018.

Les Comptes Administratifs communal et annexe pour l'année 2018, conformes aux Comptes de Gestion du Trésorier, sont adoptés à l'unanimité :

Budget Communal :

Résultat d'exercice :

- ✧ Pour la section d'Investissement : un déficit de 1 918 € et un solde de reste à réaliser de 16 362.05 €
- ✧ Pour la section de Fonctionnement : un excédent de 17 793.50 €

Résultat de clôture :

- ✧ Pour la section d'Investissement : un déficit de 52 798.31 €
- ✧ Pour la section de Fonctionnement : un excédent de 104 932.10 €
- ✧

Budget annexe « Lotissement des Hautes Rives » :

Résultat d'exercice :

- ✧ Pour la section d'Investissement : un déficit de 7 329.02 €
- ✧ Pour la section de Fonctionnement : un excédent de 14 622 €

Résultat de clôture :

- ✧ Pour la section d'Investissement : un déficit de 58 428.99 €
- ✧ Pour la section de Fonctionnement : un excédent de 50 172 €
- ✧

Après en avoir délibéré, l'assemblée du Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les comptes administratifs 2018 et les comptes de gestion 2018.

3 – Affectation du résultat 2018.

Budget Communal :

Le Maire expose à l'assemblée du Conseil Municipal

- que les résultats antérieurs reportés de fonctionnement sont de + 87 138.60 €
- que les résultats de fonctionnement cumulés sont de + 104 932.10 €,
- alors l'exercice 2018 a généré un excédent de fonctionnement de 17 793.50 €
- que le solde des restes à réaliser est de 16 362.05 €.

Après en avoir délibéré, l'assemblée du Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter ce résultat comme suit :

1) S'il y a lieu d'apurer le déficit d'investissement :

- soit prioritairement au compte 1068 : 52 798.31 €
- et le solde disponible est reporté en fonctionnement au compte R002 : 52 133.79 €

2) S'il n'y a pas de déficit d'investissement à résorber et un solde disponible :

- - soit en réserve au compte 1068 : 0 €,
- - et le solde disponible est reporté en fonctionnement au compte R002 : 0 €.

4 – Taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2019.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales appliqués en 2018 pour l'année 2019 ; à savoir :

- ✧ Taxe d'habitation : 5.75%
- ✧ Taxe foncière (bâti) : 14.38%
- ✧ Taxe foncière (non bâti) : 28.85%

5 – Attributions de subventions aux organismes privés.

Le Maire propose le versement des subventions aux organismes suivants :

Comité d'animation	250.00 €
CCAS d'Augerans	1000.00 €
Club des 3 Moulins - LA LOYE	70.00 €
Paroisse du Val d'Amour	300.00 €
CCSVA	150.00 €
Association Intercommunale des Anciens Combattants	100.00 €
Le Souvenir Français	100.00 €
TOTAL	1970.00€

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE de verser une subvention aux organismes ci-dessus.

6 – Budgets Primitifs communal et annexe 2019.

Le Maire présente ses propositions de Budget Primitif pour l'année 2019 :

Budget communal :

- ✧ Dépenses d'Investissement : 58 818.26 €
- ✧ Recettes d'Investissement : 68 598.31 €
- ✧ Dépenses de Fonctionnement : 96 302.00 €
- ✧ Recettes de Fonctionnement : 141 400.79 €

Budget annexe « Lotissement des Hautes Rives » :

- ✧ Dépenses d'Investissement : 325 332.99 €
- ✧ Recettes d'Investissement : 325 332.99 €
- ✧ Dépenses de Fonctionnement : 329 732.99 €
- ✧ Recettes de Fonctionnement : 350 776.00 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, ADOPTE les Budgets Primitifs pour l'année 2019.

7 – Délibérations concernant l'ONF.

Le Conseil Municipal, à 2 voix contre et 8 voix pour, décide d'effectuer les travaux dans la coupe N°12 pour un montant de 1 758.50 €, Hors Taxes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'oppose à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office Nationale des Forêts en lieu et place de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, réaffirme son attachement au régime forestier mis en œuvre dans sa forêt communale par le service de l'Office Nationale des Forêts et s'inquiète de sa remise en cause.

8 – Délibération pour la demande de subvention DETR pour la réalisation du trottoir reliant Augerans et La Loye.

Cette délibération est en attente de constitution et transmission du dossier de demande de subvention, qui ne peut se faire avant août 2019.

9 – Augmentation du nombre d'heures hebdomadaires de secrétariat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de passer de 12 heures hebdomadaires à 14 heures hebdomadaires de secrétariat. Un avenant au contrat de travail de l'agent sera réalisé et transmis à la sous-préfecture de Dole, au trésorier et au centre de gestion du Jura.

10 - Tour de garde pour les élections européennes du 26 mai 2019.

Les tours se feront ainsi :

8h00 - 10h30	MICHAUD Elisabeth	FUMEY Sylvie	VUGRIC Stéphane
10h30 - 13h00	GAVIGNET Christian	LIEGEON Jean-Michel	DEJEUX Alain
13h00 - 15h30	BAS Jean-Pierre	TACHE Philippe	VUGRIC Stéphane
15h30 - 18h00	PIERRE Thierry	MICHAUD Elisabeth	DEJEUX Alain

11 – Questions diverses.

Le devis pour les travaux de curage du fossé, entre les propriétés des familles Barilley et Sardet, de l'entreprise Tissot T.P.S. de Toulouse Le Château a été accepté à l'unanimité par le Conseil Municipal. Ce devis s'élève à hauteur de 1 603.20 Euros TTC.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tout document afférent à ces travaux.

Les travaux seront réalisés prochainement.

Le devis de Monsieur Gand concernant le chauffe-eau de la salle Jodelet est à revoir ultérieurement.

Le Tour du Jura Cycliste passera dans la commune le dimanche 28 avril 2019 vers 15 heures. C'est pourquoi des signaleurs bloqueront la circulation dans les rues qui donnent sur la RD 7 pendant tout le temps du passage des cyclistes (environ 1 heure).

La séance est levée à 23 heures.

Le Maire,
Alain DEJEUX.